

**DECISION RELATIVE AU DISPOSITIF DE LA CROIX ROUGE MIS EN
PLACE LORS DE LA BRADERIE D'OCTOBRE QUI SE DEROULERA
LE 2 OCTOBRE 2022**

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,
décidant l'application des dispositions prévues à l'article L.2122-
22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'arrêté n°2020-1029 du 25 mai 2020 modifié par l'arrêté
n°2022-1726 du 30 juin 2022 portant délégations à des Adjointes
au Maire,

Considérant qu'il y a lieu de contractualiser avec la Croix rouge
pour le dispositif de secours lors de la braderie d'octobre le
2 octobre 2022.

DÉCIDE

ARTICLE 1 – L'association Croix rouge Française représentée par Monsieur Cédric FOSSE, domiciliée ?
32 Bis route de Béthune, 62300 Lens, a été retenue pour assurer le dispositif de secours lors de la
braderie d'octobre 2022.

En contrepartie du paiement, l'association Croix rouge Française effectuera sa prestation de la manière
suivante :

- Le dimanche 2 octobre 2022 : mise en place d'un dispositif de secours de 8h00 à 18h00.

ARTICLE 2 – A cet effet, il sera conclu et signé un contrat pour cette prestation, entre la Ville de LENS et
l'association Croix rouge Française, réglant les modalités des prestations.

ARTICLE 3 – Le montant du contrat est fixé à 791.25€
Le règlement sera fait après la clôture de la manifestation par mandat administratif.

ARTICLE 4 – Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie en charge de la Vie de la Cité,
l'Accès aux Services Publics et Ressources Internes et Monsieur le Comptable Public, sont chargés
chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville, le **20 SEP. 2022**

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué



Pierre MAZURE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20220920-DEC2022-316-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2022